Fonds Vert
Accélérer la transition écologique dans les territoires

PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction départementale des territoires

Améliorer la protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation par :

- La protection des territoires situés à l'interface entre des massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80% des feux
- La connaissance et l'information préventive.

Un fonds départemental de 130 000 €
Taux d'aide moyen sur l'ensemble du Fonds vert de 25%, autofinancement minimal de 20%

LES GRANDS AXES DE CETTE MESURE :

- **La protection et la défense des zones déjà urbanisées contre les incendies**
- **L'aménagement de la forêt aux abords des zones urbanisées**

} Projet situé en interface forêt/habitat ⇒ lisière de forêt à moins de 200 mètres d'une zone urbanisée

- **La détection précoce des départs de feux, la surveillance**
- **La connaissance, l'information préventive et le développement de la culture du risque**

Porteurs de projets éligibles :
- Collectivités territoriales
- EPCI
- ASA comportant au moins une commune
- SDIS

PROJETS FINANÇABLES :

- Création, mise au gabarit ou réfection de voies de desserte d'une zone exposée
- Plateformes de retournement pour les véhicules des services d'incendie et de secours
- Aménagements nécessaires aux camions de pompiers pour le franchissement de fossés
- Installation de citernes de réserve d'eau (bâches incendie, citernes pour les pompiers)
- installation de panneaux signalétiques (interdiction d'accès, interdiction de fumer, prévention risque incendie)

Exemple de la commune de Vitry Laché :
- Aide sollicitée pour l'installation d'une citerne souple incendie de 120m³ au hameau des Assart proche d'un massif forestier

OÙ DÉPOSER ?

Allez sur la page fonds vert sur Aides-territoires :
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f45f-prevenir-les-risques-dincendies-de-foret/

Un cahier d'accompagnement et FAQ dédiée au fonds vert sera alimentée au fil de l'eau sur Aides-territoires :
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=faq

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la Direction départementale des territoires (DDT) service d'accompagnement des territories (SAT) ddt-sat@nievre.gouv.fr – 03 86 71 70 95